

La lettre de l'économie



n° 2 - Mars 2015

Madame, Monsieur,

Parce que vos entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, sont au cœur de l'économie, parce que vous agissez au quotidien pour développer votre activité, participant ainsi au développement de notre commune, je souhaite que les liens entre la commune et ses entreprises se développent.

Un premier élément de ces liens est cette lettre qui est la vôtre. En plus de notre lettre de l'économie, il me semble essentiel de continuer à renforcer nos échanges. Ainsi sont nés les petits-déjeuners des entrepreneurs. Le rôle de ces petits-déjeuners est de vous permettre de nous rencontrer mais également de rencontrer d'autres entrepreneurs, d'échanger sur vos activités, de vous faire connaître.

Je compte sur votre présence pour ce premier rendez-vous le 27 mars 2015.



Alain Wanschoor
Maire de Bétheny
Vice-président de Reims Métropole



Entreprises,
Quelles aides pouvez-vous solliciter ?

P'tit déj' de l'économie locale

Avec la présence de Catherine Vautrin,
députée de la Marne, présidente de Reims métropole

Sur le thème : Les aides financières
accordées aux professionnels

Vendredi 27 mars 2015
à partir de 7h30

Au centre social de Bétheny, place des Tilleuls

Merci de bien vouloir confirmer votre présence au 03 26 07 12 71 ou economie@ville-betheny.fr

L'association Bétheny multipôles

« Notre association, créée en 2000, a la particularité d'être éclatée en 6 zones différentes : ZAC les Naux, la Potière / le Buisson Sarrazin, les Docks Rémois, le Petit-Bétheny, Jean XXIII et le centre. Viendront bientôt s'ajouter à Bétheny Multipôles, les zones de la Husselle et Sous-les-Vignes.

Notre but premier est de dynamiser au mieux notre territoire.

Une association comme Bétheny Multipôles se doit d'être le relais des entreprises auprès des administrations et des élus dans l'intérêt commun de nos entreprises. Afin d'être une réelle force de proposition auprès de ces interlocuteurs, seul l'union de l'ensemble de nos adhérents nous permettra d'avancer dans nos projets. Nous avons donc besoin du soutien d'un maximum d'entreprises de Bétheny.

Nos principaux objectifs : La signalétique, indispensable sur notre territoire morcelé, une meilleure communication avec la création de tous les moyens nécessaires : logo, utilisation des réseaux sociaux, etc. et enfin permettre aux entreprises béthenyates de se rencontrer pour créer du lien.

C'est pourquoi nous organiserons le 23 avril 2015 une manifestation sous forme d'un « Speed-Business-Dating » avec pour mot d'ordre : « *Vos futurs clients et partenaires travaillent près de chez vous, venez les rencontrer* ». Nous associerons à cette manifestation les parcs d'activités limitrophes que sont Distripôle Nord-Est et Actipôle La Neuville.

Nous avons d'autres problématiques telles que : le stationnement des nomades, l'entretien de nos voiries et parcs d'activités, la communication sur nos zones, l'attractivité de nos zones en général, etc.

Notre association reste bien évidemment à l'écoute de toutes suggestions ou idées de projets qui pourraient servir à l'intérêt général comme à l'intérêt particulier, les deux allant souvent de pair. Des réunions et commissions autour de thèmes très précis se mettent régulièrement en place afin de travailler tous ensemble pour l'amélioration de notre quotidien.

L'important étant, avant tout, de fédérer les entrepreneurs ».

Le président, Riccardo AGNESINA

Les soutiens aux entreprises

■ Le prêt départemental à l'investissement

Parmi tous les soutiens financiers aux entreprises qui investissent, vient s'ajouter le prêt départemental à l'investissement. Il est simple et rapide à mettre en place.

Vous avez besoin d'un outil de production, d'un véhicule ou de matériel informatique, le Conseil Général de la Marne peut vous accorder une aide représentant : 20, 30 voire 40 % du montant de votre investissement.

C'est une aide à la trésorerie sous forme de prêt sans intérêt. Elle est remboursable en 5 ans avec un différé d'un an pour le premier remboursement.

Vous devez impérativement déposer la demande de prêt avant la réalisation de votre investissement.

Vous pouvez télécharger le dossier sur : www.cm-reims.fr (rubrique ADI).

■ Les aides à finalité régionale (AFR)

L'Etat français a proposé début 2014 une carte des nouvelles zones AFR à la Commission Européenne.

Cette dernière l'a validée ; ce nouveau zonage est applicable du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2020.

Celui-ci permet d'autoriser les aides dédiées au développement des territoires en difficulté en soutenant les investissements productifs des PME et des grandes entreprises ou la création d'emploi liés à ces investissements.

Cette nouvelle carte délimite les zones, conditions et limites selon lesquels l'Etat et les collectivités locales pourront allouer ces aides conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Les taux plafonds dans les zones AFR :

- 10 % de l'investissement pour une grande entreprise,
- 20 % pour les moyennes,
- 30 % pour les petites.

Les coûts éligibles :

- Les investissements en actifs corporels (bâtiments, machines, équipement...) et incorporels (licences, brevets...),
- ou Les coûts salariaux liés à la création d'emploi à la suite d'un investissement initial, calculés sur une période de 2 ans,
- ou une combinaison des coûts visés aux deux points précédents.

Pour les grandes entreprises, seuls pourront être aidés les projets d'investissements en faveur d'une nouvelle activité économique.

Plusieurs accompagnements régionaux sont adossés à ce zonage AFR.

Tous les dispositifs régionaux sont accessibles sur : www.champagne-ardenne-guide-des-aides.fr **profil Entreprise.**